



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 117594

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la récupération et le recyclage des canettes en aluminium. En effet, nos compatriotes sont de très grands consommateurs de boissons distribuées dans des distributeurs automatiques ou par des vendeurs ambulants. C'est le cas notamment près des établissements scolaires. Ces canettes en aluminium sont alors jetées et disséminées dans tous les environs participant ainsi à la dégradation de l'environnement aux alentours. Pour favoriser l'environnement et le recyclage de cet aluminium, il pourrait être intéressant d'imposer une réglementation fixant l'obligation d'un récupérateur d'aluminium, par compression ou d'une poubelle spéciale « canettes aluminium » dans la proximité des distributeurs ou des vendeurs (notamment de *fast food*) de ces différentes canettes de boissons. Il lui demande donc de lui indiquer son avis sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117594

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9691

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)